

2011_B291

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un avenant - Avenant n°1 au marché n°09M100 - Travaux d'entretien et d'amélioration de la signalisation routière horizontale de la voirie communautaire

Le 21 juillet 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 15 juillet 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DRAOUZIA Fatima, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, conseiller communautaire, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LONG Daniëlle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - BRUNET Daniëlle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc PERRIN - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, vice-président, Bouc Bel Air, donne pouvoir à SANGLINE Bruno - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 21 JUILLET 2011

Rapporteurs: Monsieur Gérard BRAMOULLÉ
Monsieur Roger PELLENC

Objet: Autorisation de signer un avenant - Avenant n°1 au marché N°09M0100 - Travaux d'entretien et d'amélioration de la signalisation routière horizontale de la voirie communautaire

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a été destinataire d'un courrier de la société SIGNALIS, l'informant que par acte sous seing privé en date du 1^{er} janvier 2011, la société SIGNALIS a conclu un contrat de location-gérance avec la société SIGNATURE. Ce contrat confère à la société SIGNATURE le bénéfice de l'exploitation d'un fonds de commerce portant sur l'activité de vente et prestations de signalisation horizontale et verticale, Ainsi que de mobilier urbain. L'exploitant s'est engagé à poursuivre l'exécution des contrats souscrits par le propriétaire du fond et notamment celui du marché n° 09M0100 conclu avec la CPA, qui doit donc faire l'objet d'un avenant objet de la présente délibération.

Exposé des motifs :

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a notifié le 18 mai 2010 à la Société SAS SIGNALIS le marché à bons de commande n° 09M0100. Ce marché a pour objet l'entretien et l'amélioration de signalisation horizontale routière de police sur les voies communautaires des zones d'activités économiques relevant de la compétence de la Communauté du Pays d'Aix. Ce marché s'exécute par bons de commande dans la limite des seuils annuels suivants :

Seuil minimal annuel : 30 000 € H.T.

Seuil maximal annuel : 60 000€ H.T.

Ce marché a été passé pour une durée d'un an à compter de sa notification. Il est renouvelable 3 fois par reconduction expresse.

Le 12 mai 2011, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a été destinataire d'un courrier de la société SIGNALIS, l'informant que par acte sous seing privé en date du 1^{er} janvier 2011, la société SIGNALIS a conclu un contrat de location-gérance avec la société SIGNATURE. Ce contrat confère à la société SIGNATURE le bénéfice de l'exploitation d'un fonds de commerce portant sur l'activité de vente et prestations de signalisation horizontale et verticale, ainsi que de mobilier urbain.

L'exploitant s'est engagé à poursuivre l'exécution des contrats souscrits par le propriétaire du fonds.

La société SIGNATURE fournit l'ensemble des documents et renseignements attestant de sa capacité à exécuter le marché. Elle est à jour de ses obligations fiscales et sociales. La CPA doit alors, par voie d'avenant, agréer le nouveau prestataire.

Objet de l'avenant

Le présent avenant a donc pour objet :

- d'entériner la mise en location gérance du fonds de commerce de vente et prestations de signalisation horizontale et verticale, ainsi que de mobilier urbain exploité au sein des établissements situés 49000 Chemin des Châteaux, Quartier les Barattes, Les Vignères 84300 Cavaillon et 27 avenue de Bruxelles, ZI des Estroublans, 13127 Vitrolles de la société SIGNALIS par la société SIGNATURE ;

- de transférer le marché précité à la Société SIGNATURE, sans incidence financière ;

Conformément à la délibération n° 2009-A143 du Conseil Communautaire du 29/07/09 portant délégation au Bureau et notamment en matière de marchés publics il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer l'avenant cité en objet.

Par ailleurs, le présent avenant n'a pas été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, celle-ci étant saisie uniquement pour les avenants des marchés à procédures formalisées entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le Code des marchés publics issu du décret n°2006-975 du 1^{er} Août 2006,

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, notamment concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les dispositions de l'avenant n°1 au marché n°09M0100 relatif à l'entretien et l'amélioration de la signalisation horizontale routière de la voirie communautaire ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement;
- **DIRE** que la société SIGNATURE se substitue de fait à la société SIGNALIS sur la totalité des pièces écrites du marché précité ;
- **DIRE** que la dépense en résultant est inscrite au budget de fonctionnement 3C fonction 90 nature 61523 de la Communauté.



MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

**AVENANT DE TRANSFERT AU MARCHE D'ENTRETIEN ET
D'AMELIORATION DE LA SIGNALISATIN ROUTIERE DE LA VOIRIE
COMMUNAUTAIRE
LOT n1 : Signalisation horizontale**

Avenant n°1 au marché N° 2009M0100

Titulaire : SIGNALIS

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
CS 40868
13626 Aix en Provence Cedex 1

Représentée par Monsieur Roger PELLENC,

d'une part,

et,

La Société SIGNALIS, d'une part,

Domiciliée Quartier les Barattes, Les Vignères 84300 Cavaillon
Immatriculée au RCS d'Avignon sous le n°388 567 422 code APE 4299Z

représentée par Christian LEONARD, Directeur,
dûment habilité à cet effet

La Société SIGNATURE ,

Domiciliée 41 rue des trois Fontanot 92000 Nanterre
Immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°968 502 377 code APE 42112

représentée par Didier DESCHANEL, Président,
dûment habilité à cet effet

d'autre part,

Marché n°:2009M01000

Date de notification du marché : 18 mai 2010

Montant H.T. mini du marché initial : 30 000

Montant H.T. maxi du marché initial : 60 000

Le présent avenant comporte 4 feuillets numérotés de 1 à 4.

Etant préalablement exposé que :

La CPA a notifié le 18 mai 2010 à la société SIGNALIS un marché ayant pour objet l'entretien et l'amélioration de la signalisation horizontale de police de la voirie communautaire.

Le 12 mai 2011, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a été destinataire d'un courrier de la société SIGNALIS, l'informant que par acte sous seing privé en date du 1^{er} janvier 2011, la société SIGNALIS a conclu un contrat de location-gérance avec la société SIGNATURE. Ce contrat confère à la société SIGNATURE le bénéfice de l'exploitation d'un fonds de commerce portant sur l'activité de vente et prestations de signalisation horizontale et verticale, ainsi que de mobilier urbain.

L'exploitant s'est engagé à poursuivre l'exécution des contrats souscrits par le propriétaire du fonds (cf convention jointe en annexe).

Par Assemblée générale extraordinaire en date du 15 décembre 2010, la société Grands Travaux Urbains (GTU) a décidé de procéder à un changement de dénomination sociale, adoptant pour l'avenir la raison sociale SIGNATURE, et la modification de son objet social par adjonction et par extension de ses activités.

La société SIGNATURE a fourni l'ensemble des documents et renseignements attestant de sa capacité à exécuter le marché. Elle est à jour de ses obligations fiscales et sociales.

Le présent avenant a donc pour objet de permettre la continuation du marché.

ARTICLE 1 - OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a pour objet de transférer l'exécution du marché n°2009M0100 relatif à l'entretien et l'amélioration de la signalisation horizontale de police de la voirie communautaire à la société SIGNATURE.

ARTICLE 2 - MODIFICATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

L'acte d'engagement est modifié comme suit :

« **ARTICLE 1 – CONTRACTANT** »

Agissant pour le nom et pour le compte de la société : SIGNATURE SAS

Représenté par : Didier DESCHANEL, Président

Au capital de : 487 500 Euros

Ayant son siège social situé : 41 rue des Trois Fontanot. – 92024 NANTERRE Cedex

Téléphone :

Inscription au Registre de commerce : RCS Nanterre n° 968 502 377

ARTICLE 3 - PAIEMENT DES PRESTATIONS

Les prestations dues au titre du présent marché seront rémunérées dans les conditions fixées au marché.

Le paiement des sommes dues se fera sur le compte bancaire de la société SIGNATURE , compte ouvert auprès de la SOCIETE GENERALE :

Code banque	Code Agence	Numéro de compte	Clé RIB
30003	04170	00020192542	02

ARTICLE 4 - ENGAGEMENT DU NOUVEAU TITULAIRE DU MARCHÉ

La société SIGNATURE s'engage à exécuter les prestations dans les conditions de délai, prix, consistance et qualité telles que définies au marché.

ARTICLE 5 - CLAUSE DE RENONCEMENT AUX RECOURS

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

ARTICLE 6 - SPECIFICATIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n°1, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 7 - PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en un seul exemplaire

A , le

A , le

Mention manuscrite « lu et approuvé »
Le titulaire du marché

Pour le Président et par délégation,
le Vice-Président délégué au Développement
Economique et aux zones d'Activités

(signature et cachet de la société)

Roger PELLENC

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un avenant - Avenant n°1 au marché n°09M100 - Travaux d'entretien et d'amélioration de la signalisation routière horizontale de la voirie communautaire

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



Acte rendu exécutoire par transmission
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le **27 JUIL. 2011**